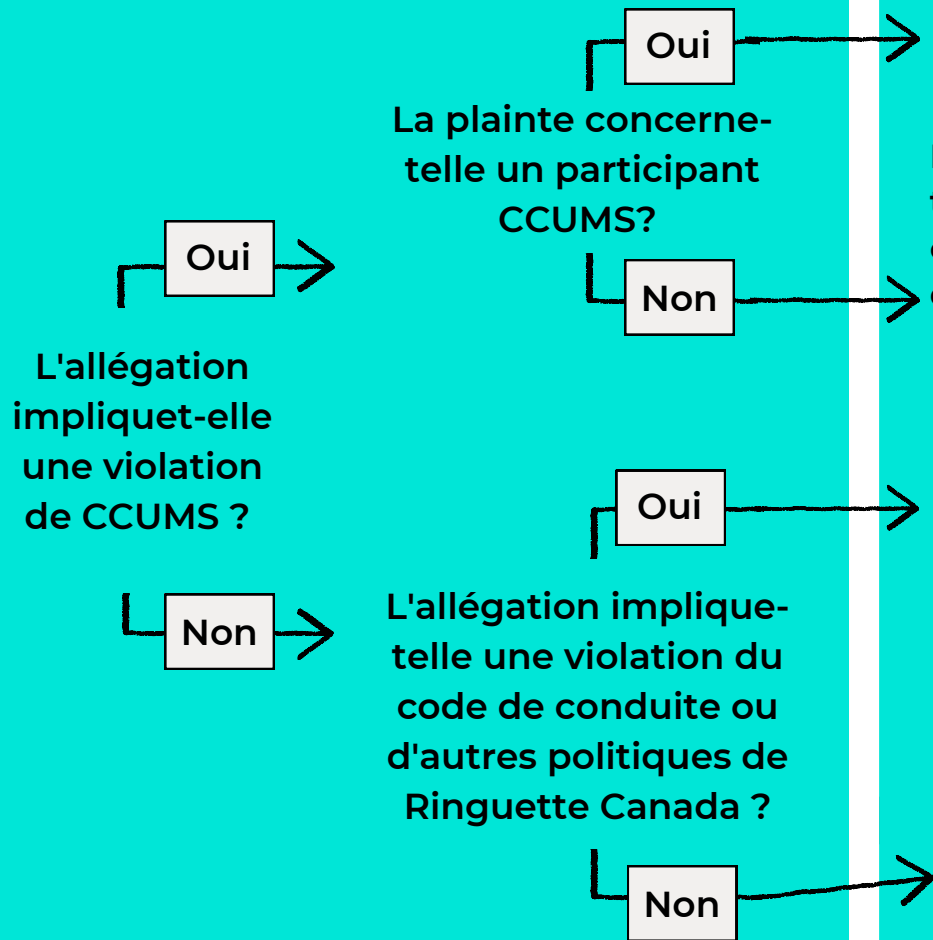
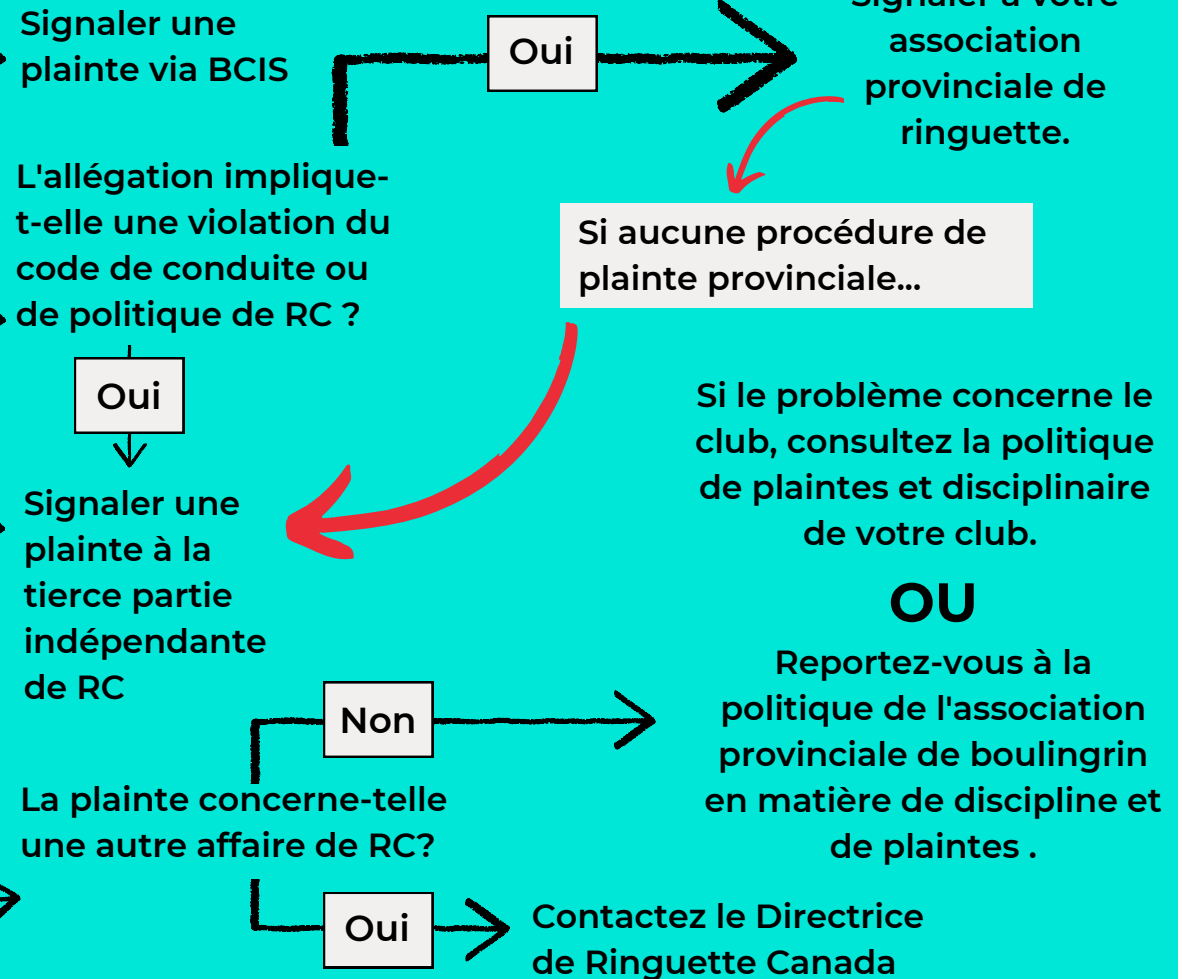


Processus de plainte de Ringuette Canada

Nature de la plainte



Juridiction



Un participant aux SMUCC est un participant organisationnel affilié à Ringuette Canada qui a été désigné par Ringuette Canada et, qui a signé le formulaire de consentement requis. Les participants au SMUCC peuvent être des athlètes, des entraîneurs, des officiels, du personnel de soutien aux athlètes, des employés, des administrateurs ou des bénévoles qui agissent au nom de Ringuette Canada ou qui la représentent à quelque titre que ce soit. Les participants aux SMUCC de Ringuette Canada sont désignés, nommés, embauchés ou sélectionnés par Ringuette Canada. À ce titre, les plaintes relatives aux UCCMS seront signalées et traitées directement par l'entremise du Bureau du commissaire à l'intégrité du sport (BCIS).

Veuillez noter que les participants de Ringuette Canada qui ne sont pas désignés comme participants à la SMUCC continueront d'avoir accès à la tierce partie indépendante de Ringuette Canada pour signaler ou discuter d'incidents d'abus ou de harcèlement de quelque nature que ce soit.

